

Martigues le 20 juillet 2019

Madame la Députée, Monsieur le Député,

La décision est donc tombée : tous les médicaments homéopathiques ne seront plus remboursés à partir de janvier 2021.

Comme suite à notre précédent courrier du 24 juin 2019, nous voulions vous informer des sentiments d'incompréhension, stupeur et colère des patients utilisant l'homéopathie.

Incompréhension, car ils sont des millions à bénéficier des bienfaits de l'homéopathie sur leur santé, quotidiennement, et dans la durée (ce qui représente autant d'essais cliniques à grande échelle).

Incompréhension, car ils n'ont pas été écoutés sur le témoignage de leur vécu et de leur expérience, malgré le souhait du président de la République que son gouvernement soit plus à l'écoute et plus attentif aux attentes de ses concitoyens.

Incompréhension, car ils ont vu une polémique venue de nulle part enfler jusqu'à devenir virale dans tous les médias.

Stupeur, car ils ont lu et entendu la violence verbale de certains détracteurs, leur mépris, envers les médecins homéopathes et eux-mêmes les patients.

Colère, car ils ont suivi des émissions de radio et de télévision au cours desquelles les médecins homéopathes n'étaient pas invités ou en nombre inférieur face aux détracteurs, tout cela biaisant les débats.

Colère contre le décret n°2019-195 relatif à l'évaluation des médicaments homéopathiques par la Haute Autorité de Santé, défini et publié sans aucune concertation préalable des organisations représentatives de l'homéopathie malgré leur demande et contrairement à l'engagement des pouvoirs publics pris en ce sens. Il est essentiel de noter que la prise en compte des spécificités de l'homéopathie, aurait dû être indiquée dans le décret et que le processus d'évaluation a balayé une pharmacopée de 1163 souches après l'analyse d'études portant sur une faible quantité de médicaments.

Colère enfin lorsqu'ils ont noté que l'entrevue entre les acteurs de l'homéopathie et la ministre des solidarités et de la santé n'a eu lieu qu'après l'annonce de la décision de celle-ci, alors que cette entrevue était demandée par ces mêmes acteurs de l'homéopathie depuis des mois.

La colère, la stupeur et l'incompréhension alimentent encore plus la détermination des patients.

Plus de 1 200 000 Français ont signé la pétition « MonHomeoMonChoix », d'autres vont le faire dans les semaines à venir.

Il faudra bien que ce mécontentement soit entendu.

Au-delà du remboursement des médicaments homéopathiques, il s'agit bien de continuer à défendre la pratique homéopathique et ses médecins.

Les patients espèrent encore et toujours le soutien de leurs élus, pour redonner à l'homéopathie la place qu'elle doit avoir dans l'offre de soins, intégrée dans le système de santé, prescrite par des médecins formés, avec des médicaments sûrs et remboursés.

Alors il faudra bien que ce sujet s'invite à un moment donné dans un débat parlementaire et un débat public permettant de tenir compte de l'avis des français (comme proposé dans le communiqué de presse du 28 juin du Collectif de soutien de l'homéopathie dont AHP France fait partie).

En tant que citoyens et électeurs, les patients utilisant l'homéopathie souhaitent s'appuyer sur l'ensemble de leurs élus, à qui échoit la responsabilité de leur garantir l'accès à cette thérapeutique, la sécurité et la qualité de cette prise en charge.

Nous vous prions d'agréer Madame la Députée, Monsieur le Député, l'assurance de notre plus haute considération.

Joël Siccardi
Président d'AHP France

Le journal du dimanche du 20 juillet 2019

JDD-TRIBUNE. « 45 députés s'opposent au déremboursement de l'homéopathie » par la rédaction du JDD.

Article tiré du site internet de « Le Journal du Dimanche » le 20 juillet 2019, à l'adresse :

<https://www.lejdd.fr/Politique/tribune-45-deputes-sopposent-au-deremboursement-de-lhomeopathie-3910633>

« Emmenés par l'élu (Libertés et Territoires) du Morbihan Paul Molac, 45 députés de divers bords signent une tribune pour demander au gouvernement de renoncer au déremboursement de l'homéopathie.

Ils sont 45 députés de divers bords, menés par l'élu (Libertés et Territoires) du Morbihan Paul Molac, à signer une tribune pour demander au gouvernement de renoncer au déremboursement de l'homéopathie. Les signataires, parmi lesquels plusieurs membres du groupe LREM, s'interrogent sur la volonté de "bannir à tout prix" cette pratique plutôt que de la rendre "complémentaire" de la médecine conventionnelle : une option qui, selon eux, préserverait la liberté de soins tout en contribuant à la maîtrise des dépenses de santé.

La tribune :

"L'homéopathie répond à un réel besoin médical. Elle contribue indéniablement à diminuer la consommation médicamenteuse et ainsi à combattre l'antibiorésistance, reconnue comme un problème majeur en termes de santé humaine et animale au niveau international. Elle peut répondre aux risques liés à la polymédication et se présenter comme une alternative personnalisée à certains traitements. Enfin, elle permet de répondre aux besoins de santé non couverts des populations les plus fragiles comme les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées ou encore en association soulager les malades du cancer. Pour toutes ces raisons, l'homéopathie ne doit pas être déremboursée au 1er janvier 2021.

Il est difficile d'accepter l'idée selon laquelle cette pratique, qui a longtemps été reconnue par les autorités et la communauté médicale, exercée pendant plus de 200 ans par des médecins formés, et inscrite à la pharmacopée française en 1965 (recueil officiel national des médicaments), puisse soudainement être reléguée au rang de 'fake médecine'. Pour preuve, chaque jour encore, un médecin généraliste sur trois prescrit des médicaments homéopathiques, et 74% des utilisateurs les jugent efficaces. La pratique trouve également sa place à l'hôpital, dans les services de gynécologie et d'oncologie où elle est utilisée en complément des chimiothérapies et des radiothérapies. En effet, on estime actuellement qu'entre 30% et 50% des malades atteints d'un cancer l'utilisent en soins de support pour réduire les effets secondaires des traitements dits traditionnels.

Face aux prises de positions virulentes qui ont émergé ces dernières semaines dans le débat public, alors que des millions de Français affirment constater des bienfaits, il est intéressant de se demander pourquoi l'homéopathie dérange. Pourquoi chercher coûte que coûte à opposer la médecine conventionnelle à la médecine douce? Pourquoi ne pas les rendre complémentaires? Plutôt que de vouloir bannir à tout prix l'homéopathie, ne serait-il pas préférable d'accompagner son développement afin que les Français, au nom de la liberté de choix, puissent se voir offrir une large palette de soins et solutions thérapeutiques sécurisés et contrôlés?

On le sait, le déremboursement total de l'homéopathie entraînera inévitablement un fort pourcentage de report vers la médecine traditionnelle, plus coûteuse et présentant également davantage de risques d'effets indésirables et secondaires. On comprend donc d'emblée que l'argument revendiqué, supprimer le remboursement partiel de l'homéopathie pour soulager le déficit de la Sécurité sociale, est un leurre. C'est pourquoi, afin de maintenir l'homéopathie comme option dans le parcours de soins des patients mais aussi dans l'optique de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques de santé, nous demandons au gouvernement de maintenir le niveau de remboursement à 30% de cette méthode thérapeutique. »